



# REGLEMENT INTERIEUR

## Vacances de printemps

2021/2022

[periscolaire@willersurthur.fr](mailto:periscolaire@willersurthur.fr)

06.71.76.69.44

Le périscolaire est géré par l'Association « LES ECUREUILS » de WILLER SUR THUR. Il a pour but d'accueillir prioritairement les enfants de 3 à 11 ans (voir 12 ans) scolarisés dans la commune et de veiller à la qualité de leur prise en charge avant et après la classe :

- en respectant le rythme de vie de chacun,
- en permettant l'accès aux pratiques culturelles, sportives, artistiques ... en développant des partenariats avec les associations locales,
- en favorisant les liens entre les générations (présence régulière de bénévoles seniors),
- en respectant les normes de sécurité et d'hygiène.

### **1. Capacité d'accueil du périscolaire - Habilitation**

La capacité d'accueil est liée aux normes d'encadrement spécifiques au périscolaire, soit :

- 1 directrice, 1 directrice adjointe et 2 animatrices pour 20 enfants
- Des bénévoles et des stagiaires (formation professionnel et la découverte du métier)

Le périscolaire associatif « Les Ecureuils » est agréé par la D.D.C.S.P.P (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et la PMI (Protection Maternel Infantile).

Le numéro d'organisateur est le 06ORG0178.

Un projet pédagogique recense les besoins spécifiques de la structure et fixe les objectifs. Il est consultable sur demande.

### **Espace utilisable :**

- 2 salles d'activités
- 1 préau
- 1 cour extérieure
- des toilettes adaptées aux grands et aux petits
- une salle de sieste

Soit environ : 600 m<sup>2</sup>.

### **Espace réfectoire à la salle polyvalente :**

- 1 salle réfectoire
- 1 cuisine
- 1 local technique
- 1 couloir
- des sanitaires

## 2. Horaires d'ouverture

La structure est ouverte aux enfants :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 18h
- L'équipe est joignable au **06 71 76 69 44** ou par mail [periscolaire@willersurthur.fr](mailto:periscolaire@willersurthur.fr)

## 3. Accueil

La capacité d'accueil des vacances est de 20 enfants.

Il y a trois créneaux horaires :

- 8h à 13h20-30, accueil du matin
- 13h20-30 à 18h, accueil de l'après-midi
- 8h-18h, accueil journée

L'accueil du matin est échelonné de 8h à 9h.

Le départ du soir est échelonné de 17h à 18h.

Une inscription à la semaine avec un tarif préférentiel est possible.

Les mouvements d'arrivée et de départ sont enregistrés par la personne responsable de l'accueil.

Les familles sont tenues de respecter les horaires prévus pour les activités.

Un programme d'activité est établi avant chaque vacance. Il est envoyé par mail et affiché au péricolaire.

## 4. Fin de journée

L'enfant est placé sous la responsabilité de la structure jusqu'au moment de sa remise à la personne susceptible de le rechercher. Il n'est pas autorisé à rentrer seul à son domicile, ni avec une personne mineure.

Aucun enfant n'est remis à une personne non désignée par les parents sur le dossier d'inscription. Les personnes autorisées doivent se munir d'une pièce d'identité et sont invitées à chercher l'enfant dans l'enceinte même de l'accueil.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les salles d'activités.

### **AUCUNE AUTORISATION OU DEROGATION TELEPHONIQUE NE SERA VALABLE**

En cas de divorce ou de séparation, il est demandé aux parents de nous fournir une photocopie du jugement concernant le droit de garde de l'enfant ou attestation sur l'honneur spécifiant l'autorité parentale.

**La famille qui vient chercher son enfant avec un retard dépassant de 15 minutes l'horaire de fermeture sans en avoir préalablement prévenu la structure, se verra facturer une heure de garde forfaitaire.**

Les personnes habilitées, venant chercher l'enfant au péricolaire sont priées de se présenter auprès du personnel avant d'emmener celui-ci.

**Stationnement** : Les parents cherchant leurs enfants sont priés de stationner sur le parking de l'école.

## 5. Inscription

Pour participer aux activités proposées par le Périscolaire les Ecureuils, il faut être inscrit préalablement à celles-ci, avoir complété le dossier d'inscription et être à jour des paiements.

**Un chèque de caution d'un montant de 50 € est demandé lors de l'inscription. Cette caution ne sera pas encaissée (sauf absence de règlement des factures à date d'échéance) et sera restituée ou détruite en fin d'année. La validation de l'inscription de l'enfant ne se fera que si le dossier d'inscription est complet, la cotisation annuelle réglée et la caution jointe au dossier.**

Cette formalité concerne tout enfant susceptible de fréquenter même exceptionnellement l'accueil de loisirs.

Le dossier comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant et doit être remis à la directrice. Il doit être complet sans quoi l'inscription ne sera pas validée.

Il comprend :

- *la fiche d'inscription*
- *attestation Caf comprenant votre quotient familial*
- *une attestation d'assurance responsabilité civile*
- *une copie des vaccins à jour*
- *un chèque de caution de 50 € par enfant (ex. : si 2 enfants, un chèque de 100 €...)*
- *le montant de la cotisation annuelle (voir tarifs ci-après).*
- *Le coupon signé par les parents et justifiant avoir pris connaissance du règlement intérieur du périscolaire*
- *1 boîte de mouchoirs*
- *1 paire de chaussons*
- *1 gilet fluo (comportant le nom de l'enfant) pour les déplacements à pieds*

En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements fournis à l'inscription doit être signalé.

## 6. Repas

Les repas sont livrés par les cuisines d'Uzel de Montbéliard. Ils sont servis à la salle polyvalente de Willer sur Thur. Les plats sont cuisinés de façon traditionnelle et refroidis sur place pour être remis en température (réchauffés) sur le lieu de consommation. Le déplacement se fait à pied et la traversée de la RN 66 à notre arrivée est sécurisée, par l'agent de police. Toutefois, le port du gilet fluo est **OBLIGATOIRE** dans tous les déplacements effectués par la structure. Merci de munir votre enfant d'un gilet fluo à sa taille et avec son nom à l'intérieur.

Le soir après 16h, un goûter est proposé dans les locaux du périscolaire.

## 7. Absence et annulation

Seules les absences et annulations avec justificatif médical pourront ouvrir le droit à une annulation de la facturation.

## 8. Tarifs

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, le périscolaire applique une tarification modulée en fonction des capacités contributives des familles.

Veuillez nous fournir une attestation caf comprenant votre quotient Caf.

<b>Quotient Familial</b>	<b>Journée avec repas</b>	<b>½ journée avec repas</b>	<b>½ journée sans repas</b>	<b>Semaine 4 jours 8 h à 18h</b>
Moins de 350 à 500€	17,50 €	12,00 €	7,70 €	60€
De 501€ à 1000€	18,50 €	12,50€	8,30 €	64€
Plus de 1000€	19,50 €	13,00 €	8,60 €	68€

\*toute heure entamée sera due.

Lors de l'inscription, une cotisation annuelle est demandée aux parents :

- **1 enfant habitant Willer = 7 € 1 enfant habitant une autre commune = 9 €**
- **2 enfants habitant Willer = 10 € 2 enfants habitant une autre commune = 12 €**
- **3 enfants habitant Willer = 13 € 3 enfants habitant une autre commune = 15 €**

Une facture est payable après la semaine de vacance.

Ces factures sont payables au plus tard 5 jours après la fin du centre, par chèque libellé à l'ordre du Périscolaire LES ECUREUILS, par virement bancaire ou en espèces (pour les espèces uniquement en mains propres au périscolaire en échange d'un reçu, prévoir l'appoint).

Le montant des factures non réglées sera déduit de la caution. Si ce montant est supérieur à 50 €, l'enfant ne sera plus accueilli au centre ou une avance sera demandée lors de la demande d'inscription.

## 9. Tenue vestimentaire et objets personnels

L'enfant doit arriver propre et vêtu d'une tenue adaptée à la saison et à l'activité proposée, notamment lors des sorties.

**Tous les effets vestimentaires et autres seront marqués au nom de l'enfant.**

Les enfants n'apportent **ni jouets personnels, ni objets ou bijoux de valeur, ni téléphone portable.**

**En cas de perte ou de dégradation, la structure décline toute responsabilité.**

## 10. Santé et hygiène et sécurité

### - Vaccins obligatoires

- pour les enfants nés avant 2018 : Poliomyélite, Diphtérie, Tétanos
- pour les enfants nés après 2018 : la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C, le pneumocoque

**Les enfants qui ne sont pas à jour lors de l'inscription, ne seront pas acceptés dans la structure. Si l'enfant présente une contre-indication attestée par certificat médical, la joindre au dossier et la renouvelé tous les 6 mois.**

- Les enfants malades ne sont pas accueillis. Les parents sont tenus de déclarer systématiquement les maladies contagieuses susceptibles d'affecter les autres participants aux activités. Un certificat de non-contagion peut être demandé lors du retour.  
La directrice peut accepter d'accueillir un enfant atteint d'une affection jugée bénigne. Elle peut aussi refuser de garder un enfant fébrile, franchement malade ou présumé contagieux.
- La directrice avisera immédiatement les parents si l'enfant est victime d'un accident ou d'une maladie et prendra les mesures nécessaires selon l'état de santé de l'enfant.  
Aucun médicament ne doit se trouver dans le sac des enfants. Il convient de préciser au médecin traitant que l'enfant est en collectivité et que, selon la réglementation en vigueur, le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments. Toutefois, si l'enfant doit suivre un traitement pendant son accueil, **remettez les médicaments à la directrice en joignant une copie de l'ordonnance, ainsi qu'une autorisation écrite de votre part.**
- Certains antécédents médicaux de l'enfant doivent être signalés au moment de l'admission : eczéma, asthme, allergies, drains dans les oreilles....
- Le médecin des pompiers, du SAMU ou celui de la famille (dans la mesure du possible) sera amené à intervenir en cas de nécessité ou d'urgence.
- Lors de manifestations (soirée crêpes, carnaval, fête de Noël....), les enfants non-inscrits à l'accueil périscolaire sont sous la responsabilité des parents. Ceux qui sont inscrits sont sous la responsabilité de la structure dès la sortie de l'école.
- Le port du gilet fluo, est OBLIGATOIRE dans tous les déplacements effectués par la structure. Il est de la responsabilité des parents de veiller à ce que leurs enfants en soient munis les jours de présence au périscolaire.
- Les enfants équipés d'appareils médicaux tels qu'appareil dentaire, prothèse auditive ou lunettes de correction doivent obligatoirement posséder une boîte de protection fournie par les parents et marquée à son nom. Ces équipements doivent être soigneusement rangés lorsque les circonstances l'exigent (jeux de balles, activités sportives....)

### **11. Tenue et comportement de l'enfant**

L'enfant confié au centre est placé sous la responsabilité des animateurs. L'enfant doit respecter les consignes et règles de vie.

**S'il s'avère que le comportement d'un enfant risque de faire courir à lui-même ou à autrui des dangers, ses parents seront immédiatement avertis par la directrice.**

### **12. Exclusion - Radiation**

La radiation d'un enfant peut être prononcée par la directrice dans les cas suivants :

- Le manque de respect ou les agressions verbales répétées
- Les violences quelles qu'elles soient (contre le matériel, les personnes...), Les comportements incompatibles avec les valeurs du Périscolaire Les Ecureuils (racisme, extrémisme, etc...)
- La présence de poux
- Le non-respect du règlement intérieur
- Les retraits répétés d'un enfant après l'heure de fermeture de la structure
- Le paiement avec retard et le non-paiement des factures et prestations
- Les absences répétées non motivées et non signalées
- L'indiscipline notoire
- Les incidents répétitifs ou graves

**RAPPEL :**

Lors de l'inscription, joindre au dossier :

- *la fiche d'inscription*
- *attestation Caf comprenant votre quotient familial*
- *une attestation d'assurance responsabilité civile*
- *une copie des vaccins à jour*
- *un chèque de caution de 50 € par enfant (ex. : si 2 enfants, un chèque de 100 €...)*
- *le montant de la cotisation annuelle (voir tarifs ci-après).*
- *Le coupon signé par les parents et justifiant avoir pris connaissance du règlement intérieur*
- *1 boîte de mouchoirs*
- *1 paire de chaussons à la taille de l'enfant si accueil du soir*
- *1 gilet fluo (comportant le nom de l'enfant) pour les déplacements à pieds*

**Semaine 1**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin + midi					Férié
Après-midi					
Journée complète					

**Semaine 2**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin + midi	Férié				
Après-midi					
Journée complète					

En signant le coupon ci-dessous que vous remettrez lors de l'inscription au périscolaire, vous reconnaissez avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du périscolaire « LES ECUREUILS » dont un exemplaire vous a été remis et vous vous engagez à le respecter.

Nom et prénom de la mère : .....

Nom et prénom du père : .....

Parents de l'enfant (ou des enfants) : .....

Reconnaissons avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du périscolaire  
« LES ECUREUILS » dont un exemplaire nous a été remis et nous engageons à le respecter.

Date : .....

Signature du père :

Signature de la mère :